

Lancement du nouveau volet Advenir  
dédié aux professionnels des services de l'automobile



*Dans le cadre de sa reconduction, le programme Advenir a inauguré ce 1<sup>er</sup> juillet 2022 un plan dédié aux entreprises de la filière des services de l'automobile, en partenariat avec l'organisation patronale Mobilians.*

**Reconduction du programme Advenir et création d'un plan dédié aux services de l'automobile**

Annoncée le 3 mai 2022, la reconduction d'Advenir prévoit d'étendre le programme jusqu'à fin 2025 et le dote d'une enveloppe supplémentaire de 200 millions d'euros ainsi que de nouveaux objectifs.

Parmi les priorités fixées par cette reconduction, figure la création de primes et d'actions spécifiquement dédiées aux professionnels des services de l'automobile.

Initié en partenariat avec l'organisation patronale Mobilians, ce nouveau volet du programme Advenir prévoit l'accompagnement des professionnels des services de l'automobile, qui sont des prescripteurs de la mobilité électrique, dans leur transformation.

**Nouvelles primes revalorisées destinées aux professionnels des services de l'automobile**

Ce volet du programme prévoit l'ouverture de deux nouvelles primes à destination des professionnels des services de l'automobile, pour un objectif total de 8 000 points de recharges financés à fin 2025, comprenant :

- 4 000 points de recharge à destination des flottes et salariés des professionnels des services de l'automobile,
- 4 000 points de recharge ouverts à tout public pour les professionnels des services de l'automobile.

Détail du barème prévu pour les points de recharge à destination des flottes et salariés des professionnels des services de l'automobile :

| Cible                                   | Type de prime                          | Taux d'aide | Montant maximal de la prime par point de recharge |
|---|--|-------------|---|
| Professionnels des services automobiles | Point de recharge à flotte et salariés | 25%         | 750€  |

Détail du barème prévu pour les points de recharge ouverts à tout public pour les professionnels des services de l'automobile :

| CIBLE                                   | USAGE                | PUISSANCE DE RECHARGE  | TAUX D'AIDE | MONTANT MAXIMAL DE LA PRIME PAR POINT DE RECHARGE |
|---|----------------------|------------------------|-------------|---|
| Professionnels des services automobiles | Ouvert à tout public | Entre 3,7 et 11 KW AC  | 60%*        | 2 100€ HT   |
|   |                      | Entre 12 et 43 KW AC   | 60%*        | 2 700 € HT  |
|   |                      | Entre 20 et 40 KW DC   | 60%*        | 5 500 € HT  |
|   |                      | Supérieure à 40 KW DC  | 60%*        | 9 000 € HT  |
|   |                      | Supérieure à 140 KW DC | 60%*        | 18 000 € HT                                       |

*\*A compter du 1<sup>er</sup> août 2022, conformément à la baisse prévue pour les taux d'aides des primes dédiées aux points de recharge ouverts à tout public (plus d'information [sur notre article](#)), le barème passe à 50% avec des nouveaux plafonds revus en conséquence.*

Les demandes des professionnels des services de l'automobile pour ces deux nouvelles primes pourront **être déposées à partir du 1er juillet 2022 sur la plateforme [mon.advenir.mobi](https://mon.advenir.mobi)**. Seuls les projets dont les premières dépenses éligibles ont été engagées après la date du 1<sup>er</sup> avril 2022 seront éligibles (un justificatif sera exigé).

Pour bénéficier de la prime dans le cadre de ce programme, le recours à un installateur référencé est obligatoire – **la liste des installateurs référencés est disponible au lien suivant : <https://advenir.mobi/trouver-un-installateur/>**

### Un nouveau programme de formations dédiées aux professionnels des services de l'automobile

Le programme Advenir prévoit également la création et le déploiement de sessions de formation dédiées aux professionnels des services de l'automobile.

En collaboration avec Mobilians, ce sont 1 080 sessions de formation qui seront organisées sur l'ensemble du territoire et à destination de différentes cibles au sein d'entreprises des services de l'automobile.

Sont prévues :

- 80 sessions de formation auprès de chefs d'entreprise
- 500 sessions de formation auprès de conseillers clients et commerciaux
- 500 sessions de formation auprès des personnels techniques

### Périmètre des Professionnels des services de l'automobile éligibles au programme

L'éligibilité aux primes et aux formations dédiées aux professionnels des services de l'automobile est déterminée par le code APE des entreprises bénéficiaires.

#### Code APE des activités éligibles aux primes dédiées aux professionnels des services de l'automobile :

- 45.11Z commerce de voitures et de véhicules automobiles légers,
- 45.19Z commerce d'autres véhicules automobiles,
- 45.20A entretien et réparation de véhicules automobiles légers,
- 45.20B entretien et réparation d'autres véhicules automobiles,
- 45.32Z commerce de détail d'équipements automobiles,
- 45.40Z commerce et réparation de motocycles,
- 52.21Z services auxiliaires des transports terrestres,
- 71.20A contrôle technique automobile,
- 81.29B autres activités de nettoyage,
- 85.53Z enseignement de la conduite,
- 85.59B autres enseignements.

#### Codes APE des activités éligibles au programme de formations dédié aux professionnels des services de l'automobile :

- L'ensemble des codes APE éligibles aux primes dédiées aux professionnels des services de l'automobile,
- 46.77Z commerce de gros de déchets et débris,
- 47.30Z commerce de détail de carburants en magasin spécialisé,
- 77.11A location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers,
- 77.11B location de longue durée de voitures et de véhicules automobiles légers.